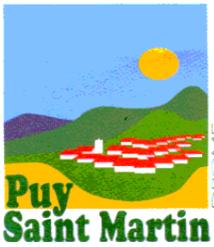


**CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juillet 2009**  
**Convocation du 25 juin 2009**



Membres afférents au Conseil Municipal : 15  
En exercice : 13  
Membres présents à la séance : 10  
Absents non excusés :  
Absents excusés : I. Maurin, J.M.Murer, M. Daho  
Présidente de séance : Marie-Thérèse Mayoud  
Secrétaire de séance : N. Leseigneur

Lecture du compte rendu de la séance du 7 mai 2009. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**1- ADMINISTRATION GENERALE**

---

- Ecole de Musique
  - Valérie Decaens a posé sa candidature pour être embauchée en tant que stagiaire non rémunérée en reconversion de l'Education Nationale. Son projet de stage est de mettre en place des cours de chants et un atelier de jazz vocal. Cette proposition de stage a été adoptée à l'unanimité.
  - Nouveaux tarifs 2009/2010 : Il est proposé de relever de manière significative les tarifs des cours de 45 minutes afin d'aligner le coût horaire sur les cours de 30 minutes. Les cours collectifs (solfège, éveil musical et cours d'ensemble) voient leur tarif passer de 72€ à 120 ou 150 € par an (selon appartenance à la commune ou pas)

Projet tarification 2009/2010

	INSCRIPTIONS	COURS COLLECTIFS					
		instrument seul	Instrum. Adulte	éveil musical	solfège	Solfège trimestre	Classe d'ensemble
tarif PSM	35,00	250,00	375,00	120,00	120,00	40,00	120,00
tarif hors PSM	35,00	300,00	450,00	150,00	150,00	50,00	150,00

5% réduction sur le deuxième enfant

Les tarifs 2009/2010 sont adoptés à l'unanimité.

- Convention Crèche CCPM
  - Au 1<sup>er</sup> janvier 2010 la crèche de Cléon d'Andran est reprise par la CCPM, ce qui implique un doublement des tarifs. Le conseil adopte les nouveaux tarifs à l'unanimité moins une abstention. Il est décidé d'organiser une réunion d'information aux parents courant Août.
- Actions d'éducation musicale en milieu scolaire année 2009/2010 :
  - Demande de subvention
  - Délibération convention CMR
  - Ces délibérations (convention CMR et demande de subvention) doivent être entérinées chaque année : elles sont adoptées à l'unanimité.
- Demande de subvention pour restauration de parcelles et registres de délibération Subvention adoptée à l'unanimité sur le principe étant donné le faible coût de restauration des ouvrages.

## 2- ECOLE ET PERISCOLAIRE

---

M.T. Mayoud fait un résumé au conseil du dernier conseil d'école du 16 juin 2009 comprenant notamment le compte-rendu de la classe verte à Lus la Croix Haute ainsi que l'inscription de l'école pour concourir au titre d'école numérique.

## 3- PERSONNEL

---

- Le contrat de Mme Tani, employée en CDD au secrétariat de la mairie, est prolongé jusqu'à la reprise de Mme Chaze.
- Intercommunalité : M. Lamande (titulaire) et M.T. Mayoud (suppléante) sont désignés comme délégués à la commission des transferts de charges.

## 4- URBANISME – TRAVAUX - VOIRIES

---

- Le compte-rendu de la commission travaux tenue le 13 juin a été effectué auprès du conseil
  - Déviation
- L'enquête publique devrait démarrer au mois de septembre 2009. Le projet a pris du retard compte tenu du fait que le défrichement du bois de la Garenne doit être compensé par le reboisement d'une parcelle.

## QUESTIONS DIVERSES

---

- Voirie de la ZAC : en attente
- Un camion Pizza demande l'autorisation de s'installer : étant donné la présence de pizzerias à Puy Saint Martin, l'autorisation n'est pas accordée.
- Un taxi demande l'autorisation de s'installer : Un taxi étant déjà présent à Puy Saint Martin, l'autorisation n'est pas accordée.
- Demande de construction d'un colombarium sur une concession : Il faut regarder la législation en vigueur
- Aménagement du camping pour accueillir des camping cars (installation d'une barrière) : le conseil ne désire pas avancer l'argent des travaux
- Entretien de la station d'épuration : Un prestataire prendra en charge pour un budget de 10000 € annuels

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 23h00.

Prochain Conseil Municipal le vendredi 4 septembre 2009 à 20h30 Réunion préalable prévue le jeudi 3 septembre à 19h
--